

CPT3100 : Présence de la famille (Visites)

Date d'approbation : 4 décembre 2013

Date révisée : _____

1.0 Introduction

Description

Élaborer des lignes directrices et assurer la cohérence des pratiques liées aux patients/ à la présence des familles auprès des résidents dans tous les établissements de Providence Health Care.

Portée

Cette politique s'applique à tous les employés de Providence Health Care (syndiqués et personnel exclu), à d'autres professionnels agréés, bénévoles, aux étudiants, entrepreneurs et fournisseurs (ensemble, ceux-ci sont désignés par le terme « Personnes ») qui offrent leurs services aux établissements de soins.

Cette politique s'applique également à la famille telle que la définit le patient/résident. Si le patient/résident est incapable de définir ce qui constitue la famille, le plus proche parent ou le décideur substitut en fournit la définition.

2.0 Politique

Les membres de la famille font partie de l'équipe de soins puisqu'ils font également partie de la vie du patient/résident et contribue à sa guérison. Les membres de la famille, désignés par la patient, offrent soutien, réconfort et d'importantes informations durant leur séjour à l'hôpital quels que soient l'heure du jour, le jour de la semaine, le service visé. Nous accueillons les familles 24 heures sur 24, selon les préférences du patient.

Nous veillons à ce que la présence de la famille ne porte pas préjudice à la sécurité du patient/résident et du personnel et nous protégeons les renseignements personnels et la vie privée de tous les patients/résidents. Cette politique se veut flexible afin de répondre aux divers besoins et préférences de chaque patient/résident et de favoriser la sécurité des patients/résidents, des familles et du personnel.

2.1 Responsabilités

- Nous encourageons les membres des familles à prendre une part active à l'expérience du patient/résident en milieu hospitalier pour veiller à la prestation de services de santé sûrs et axés sur le patient/résident et la famille.
- Les membres des familles collaborent avec les équipes de soins pour coordonner leur présence comme le souhaite le patient/résident afin d'assurer à ces derniers les soins les plus sécuritaires possible.

- La durée du séjour des membres de la famille est laissée à la discrétion du patient/résident et la décision est prise en collaboration avec l'équipe de soins.
- Les membres de la famille, le personnel et toutes les Personnes doivent se confirmer aux lignes directrices énoncées dans la politique [CPL1700 Respect at Work](#) (respect dans le milieu de travail).
- Les membres de la famille, les Personnes et le personnel doivent se laver les mains avant de passer du temps avec les patients/résidents et après leur visite. Voir la politique [CPT2200 – Hand Hygiene](#) (hygiène des mains) pour plus d'informations
- Les familles au comportement perturbateur ou qui porte atteinte aux droits ou à la sécurité d'autrui peuvent être invités à quitter les lieux. Il peut être nécessaire de faire appel au Service de sécurité (Integrative Protection Services).
- Les familles dont la présence est contre-indiquée pour le patient/résident, sur le plan médical ou thérapeutique, seront priées de reporter leur visite ou de quitter les lieux afin d'assurer la sécurité du patient/résident ou des membres du personnel. Voir la politique [ICS 5050 –Visitors](#) (visiteurs) pour plus d'informations.
- Tout individu présentant des signes ou des symptômes de maladie transmissible et qui risque de transmettre la maladie peut être prié de quitter les lieux ou de reporter sa visite afin d'assurer la sécurité du patient/résident et(ou) des membres du personnel. Voir la politique [ICS 5050 –Visitors](#) (visiteurs) pour plus d'informations.
- De 20 h à 6 h, les membres des familles doivent emprunter l'entrée désignée. Prière de consulter l'équipe de soins pour plus d'informations.

3.0 Définitions

- Un patient/résident est un individu traité dans l'unité de soins d'un hôpital/ établissement de soins qui a des croyances et habitudes particulières, et dispose de son propre groupe familial et de soutien.
- Les directives sur les visites aux patients/résidents autorisent l'accès aux patients/résidents au moment où ces derniers le souhaitent, la décision étant prise en collaboration avec l'équipe de soins – les visites peuvent avoir lieu en soirée, en fin de semaine ou lorsqu'un patient/résident souhaite la présence de sa famille. En cas d'incapacité du patient/résident, le plus proche parent ou le décideur substitut du patient/résident établit les paramètres en collaboration avec l'équipe de soins.
- La famille est définie par le patient/résident. Si le patient/résident est incapable de définir ce qui constitue la famille, le plus proche parent ou le décideur substitut en fournit la définition. Les membres de la famille sont ceux qui offrent le principal soutien physique, psychologique et émotionnel au patient ou au résident. Les membres de la famille ne sont pas nécessairement apparentés par le sang. Nous encourageons les membres des familles à s'engager auprès du patient/résident, à lui donner leur appui et à faire partie intégrante des activités visant à assurer son bien-être.

- Les personnes au comportement perturbateur sont celles qui mettent le patient/résident, la famille, les ami-es, le personnel, les Personnes ou l'établissement en danger ou qui portent atteinte aux droits et à la sécurité d'autrui.

4.0 Conséquences du non-respect de la politique

Quiconque est reconnu coupable de contravention à la présente politique peut faire l'objet de mesures correctives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, à l'annulation de contrat et(ou) à la révocation de privilèges.

Tout membre d'une famille reconnu coupable de contravention à la présente politique se verra refuser l'accès à l'établissement du patient/résident.

5.0 Adhésion et approbation

- Équipe du leadership clinique – 2 décembre 2013
- Comité médical consultatif – 3 décembre 2013
- Candy Garossino, directrice, Pratique professionnelle et soins Infirmiers - 4 décembre 2013
- Leanne Heppell, vice-présidente, Qualité des soins, sécurité des patients et gestion des risques, et infirmière-chef – 4 décembre 2013

6.0 Références

Site Web de l'Institute for Patient and Family-Centered Care. Consulté le 22 juillet 2013 :

<http://www.ipfcc.org/advance/topics/supporting-family-presence.html>

http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_96210_01#section1